



POUR LES AGENTS DU CIAS - SAAD, EPHAD DE VAL DE GERS : CA SUFFIT !

Au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale, que ce soit au SAAD ou en EHPAD, la situation est devenue insupportable pour les personnels : abus d'un management basé sur la terreur et l'humiliation, mépris du personnel, non-respect du droit du travail, qui engendre de la souffrance psychologique et de l'épuisement professionnel. Comment tolérer cela dans un service social dont la mission est l'aide, l'accompagnement et le respect de la dignité humaine ? Aujourd'hui, ce sont les agents qui sont maltraités : opprêssés, ignorés, épuisés, culpabilisés.

La maltraitance institutionnelle, nous la subissons au quotidien.

**STOP À LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL
EN GRÈVE POUR LE RESPECT DE NOS DROITS
ET POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE !**

Assez de silence, stop à la peur au travail, OUI à la dignité des personnels respectés pour une prise en charge de nos anciens à la hauteur des besoins

**Rassemblement
Lundi 15 décembre
devant
EHPAD Val de Gers 8h**

Contact : Une question ? un conseil ?

N'hésite pas : 06.66.35.94.46

RDV

POURQUOI CETTE GREVE ?

Résumé du cahier revendicatif :

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

- Fin immédiate d'être corvéable à souhait !
- Organisation du travail respectant le service et la vie privée de chacune et chacun.
- Limitation du temps de travail quotidien et hebdomadaire en respect des agents.
- Limitation des interventions hebdomadaire en soirée.
- Respect strict des plannings définis et concertation de l'agent-e.
- Respect des week-end, des jours fériés et congés annuels.
- Validation écrite des congés.
- Droit à la déconnexion.
- Revalorisation des indemnités kilométriques pour les agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions.
- Optimisation de l'organisation des tournées entre deux interventions.



EHPAD Val de Gers (Masseube)

- Arrêt immédiat de toute pratique managériale toxique.
- Respect strict des personnels et du code du travail.
- Respect du temps de repos légal.
- Création de temps de travail dédiés à l'élaboration des projets de service pendant les heures de travail.
- Application intégrale du droit à la déconnexion.
- Validation écrite des congés.
- Titularisation des agents contractuels.



NON À LA CASSE DU DROIT DE GRÈVE

**Revendications pour l'ensemble des services de val de Gers :
L'arrêt immédiat d'accord relatif à l'exercice du droit de grève.**

Aussi : Que les heures mensuelles d'information syndicale (HMI) puissent être organisées en dehors du temps de travail et que ce temps soit récupéré en temps de travail pour les agents participants.



MON DROIT DE GRÈVE

La grève est couverte par un préavis déposé par la CGT dans les délais réglementaires.

A compter du lundi 15 décembre, si tu souhaites te mobiliser, il faut te déclarer gréviste. Pour cela, tu dois en informer ton supérieur hiérarchique direct au plus tard jeudi 11 décembre 2025.